

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	11
présents	
ou représentés	9
votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

N°30092022-001

Date de la convocation
27/09/2022

OBJET

**AMENAGEMENT DU
CHEMIN DES
RIVAILLES
(RESEAU EAUX
PLUVIALES)**

**VALIDATION DU
PROJET ET
LANCEMENT DE LA
CONSULTATION DU
MARCHÉ SUBSEQUENT**

Le Maire,

Françoise BERNARD.
Signature et cachet

L'an deux mille vingt-deux, le 30 septembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absents (excusés) : Mmes BLANCHONNET Christelle, RIVIERE Céline, ROUX Olivia, M. ESCARPA Ludovic

Procuration de M. ESCARPA Ludovic à M. ANDRODIAS Jérôme

Procuration de Mme BLANCHONNET Christelle à M. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance : M. JAFFEUX Nicolas

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement de la voirie et des réseaux du chemin des Rivailles. Elle précise qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la partie des eaux pluviales, à charge pour la commune, en groupement avec le SBL et le SIAREC avec l'accord-cadre signé entre les 3 parties.

Le coordonnateur du marché subséquent sera le SIAEP de la Basse Limagne. Le montant du projet d'assainissement des eaux pluviales s'élève à 162 791 € HT.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de valider le projet, de désigner le SBL comme coordonnateur du marché subséquent, d'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC et d'autoriser Madame le Maire à signer le marché subséquent, selon l'avis de la CAO.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De valider le projet désigné ci-dessus,
- De désigner le SBL comme coordonnateur du marché subséquent SBLVASSEL1,
- D'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC,
- D'Autoriser Madame le Maire à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 063-216304451-20220930-3009202201-DE